

OBJET BUDGET PRIMITIF 2008  
BUDGET ANNEXE EAU

---

Le Budget Primitif 2008 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes :

- \* à 5 248 822,00 € pour la Section d'Investissement,
- \* et à 3 723 000,00 € en Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe et des ristournes pour un montant de 3 723 000,00 €.


Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 3 229 126,00 €.

Après remboursement du capital de la dette 406 822,00 €, l'épargne nette prévue est de 2 822 304,00 € qui, avec un emprunt de près de 1 680 000,00 €, financent 4 000 000,00 € de travaux et 502 000,00 € d'études.


Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTORIA



OBJET BUDGET PRIMITIF 2008  
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la note de synthèse relative au Rapport ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-08 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (1 abstention) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote distinct sur Sections d'Exploitation et d'Investissement -  
A L'UNANIMITE

8 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)

pour

MM. Gilbert GERARD, Michel TAMAYA,  
Emmanuel HOARAU ;  
Mmes Edith NALEM, Hajasoa PICARD  
et Marie Monique ORPHE

autres élus présents et mandatés

Adopte le Budget Primitif 2008 de l'Eau qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 4 908 822,00 € pour la Section d'Investissement et à 3 723 000,00 € pour la Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA